



Journée régionale « santé des détenus en Nouvelle- Aquitaine » ARS NA-DISP



Objectifs SRS personnes placées sous main de justice

Amélioration de la qualité des prises en charge des personnes placées sous main de justice

- Développer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé (addictions, risques infectieux, santé sexuelle, nutrition...),
- Poursuivre les actions de prévention et de repérage précoce des troubles psychiques (crise suicidaire),
- Favoriser l'accessibilité à la prévention en santé bucco-dentaire et l'accès aux soins dentaires,
- Garantir la continuité de la prise en charge sanitaire des personnes sortant de prison,



Objectifs SRS personnes placées sous main de justice

Assurer un accès pour tous y compris en cas d'urgence ou de crise

- Développer l'usage de la télémédecine en milieu pénitentiaire téléconsultation et télé-expertise (dermato, pré-anesthésie, psychiatrie...)
- Mener une réflexion sur faisabilité de relier les US à l'UHSI pour les CS pré anesthésiques et post opératoires



6 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

OBJECTIF 1

Prioriser les actions
pour les jeunes
de 0 à 25 ans



OBJECTIF 4

Eviter les ruptures
de parcours



OBJECTIF 6

Agir sur le logement
et l'hébergement



OBJECTIF 2

Renforcer
le pouvoir d'agir
des personnes



OBJECTIF 5

Prioriser les
territoires fragiles



OBJECTIF 3

Développer
les dispositifs d'accès
aux soins et aux droits



13 PRIORITÉS D'ACTION

1. Développer les points d'accès à la santé dans les Missions locales
2. Soutenir les trois projets retenus dans le cadre de l'appel à projet national 2016 « Accompagnement à l'autonomie en santé », dans le cadre de l'article 92 de la loi modernisant notre système de santé
3. Rendre les 41 permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de Nouvelle-Aquitaine, lieux de soins inconditionnels repérés des acteurs de l'insertion, pluridisciplinaires et mobiles
4. Déployer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) pour couvrir le territoire régional
5. Déployer les structures d'hébergement médico-sociales (lits d'accueil médicalisés, lits halte soins santé, appartements de coordination thérapeutique) en priorisant les zones non couvertes et sous dotées en région
6. Développer l'accès aux soins des migrants et les dispositifs d'interprétariat en région
7. Soutenir les médiations sanitaires envers les populations en bidonville ou en habitat mobile
8. Mettre en œuvre le volet précarité du plan global santé bucco-dentaire pour les personnes vulnérables
9. Soutenir les formations spécifiques ou croisées selon les problématiques rencontrées
10. Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers le soin sur les territoires fragiles
11. Prévenir les effets du chômage sur la santé
12. Déployer « Un Chez Soi d'abord » dans l'agglomération bordelaise
13. Déployer des expérimentations « un logement d'abord » en région



PRAPS

RENFORCER L'ENTRAIDE ET LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

(soutien aux actions de santé communautaire, développement des capacités d'agir, d'entraide entre personnes dans la même situation...)



DÉVELOPPER L'ALLER VERS

(Permanences d'Accès Aux Soins de Santé, Équipes Mobiles Précarité Psychiatrie, Dispositifs d'accompagnements aux soins sur les territoires fragiles...)

DÉVELOPPER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES INCLUSIVES

(Former les professionnels de santé et du social à la prise en charge et l'orientation des personnes démunies, développer les pratiques professionnelles innovantes du dispositif « Un chez soi d'abord », ...)



(1) LHSS : Lits halte soins santé

(2) PASS : Permanences d'accès aux soins de santé

(3) ENPP : Équipes mobiles précarité psychiatrie

Déclinaison du PRS

- Convention cadre de partenariat en santé publique ARS – PJJ articule la stratégie « PJJ promotrice de santé » avec les priorités de santé des jeunes inscrites dans le SRS et dans le PRAPS
- Priorités communes:
 - améliorer l'accès à la prévention et aux soins des mineurs sous main de justice
 - renforcer les coopérations entre les professionnels de la PJJ et ceux de la santé intervenant auprès de ce public
 - renforcer les liens entre ARS et DRPJJ



Actions de prévention soutenues par l'ARS

- Actions réalisées dans la région NA en 2017
 - Addictions: 8
 - Alimentation–activité physique: 5 (1 pluri-départements)
 - CPS: 4
 - ETP: 3
 - Prévention suicide: 2
 - Prévention risque infectieux: tous les US (régional) + 1
- 3 concernent les quartiers mineurs (addiction et CPS)



AAP « Hôpital hors les murs »

- Axe 1 de la Stratégie nationale de santé 2018-2022,
- Stratégie Santé des personnes placées sous main de justice avril 2017,
- Guide méthodologique « Prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice d'octobre 2012
 - éducation pour la santé inscrite dans les missions des unités sanitaires,
 - l'établissement de santé qui assure la couverture des soins somatiques a la responsabilité de la coordination des actions de promotion de la santé.



AAP «Hôpital hors les murs »

- Actions concernent l'ensemble des personnes adultes et enfants accueillies dans les établissements pénitentiaires de la région,
- **Types d'actions prioritaires :**
 - développement des compétences psychosociales,
 - promotion alimentation équilibrée et l'activité physique,
 - prévention des conduites addictives,
 - éducation à la vie affective et sexuelle, prévention des risques liés aux pratiques sexuelles,
 - promotion de l'hygiène corporelle et bucco-dentaire,
 - préservation de l'autonomie des personnes âgées,
 - promotion de la santé chez les jeunes,
 - promotion du bien-être et de la santé mentale.



AAP « Hôpital hors les murs »

- Comité de pilotage des actions d'éducation pour la santé doit être mis en place dans chaque établissement pénitentiaire, à l'initiative de l'établissement de santé,
- Les actions doivent être pilotées par l'unité sanitaire en lien avec les autres membres du comité de pilotage,
- La prise en compte de l'avis des personnes détenues doit être explicitée,
- Les actions de prévention pluri thématiques peuvent être menées si elles s'inscrivent dans le cadre d'un travail sur les compétences psychosociales.



AAP « Hôpital hors les murs »

- L'administration pénitentiaire doit être associée à l'élaboration des actions. Le personnel pénitentiaire doit être impliqué dans la préparation du projet,
- Partenaires:
administration pénitentiaire, dont le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans les établissements accueillant des mineurs, les établissements de sante assurant la couverture psychiatrique, le CSAPA réfèrent, les associations, l'Education nationale, l'IREPS qui est financé pour une aide à l'élaboration de projet...

Résultats 2018: 5 dossiers reçus



Education thérapeutique du patient

- 3 programmes recensés (diabète, maladie infectieuse, poly-pathologie) dont l'objectif est d'aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique notamment en vue de la sortie .
- Réflexion à mener sur la pertinence de développer des programme d'ETP sur diabète, maladie cardio vasculaire insuffisance rénale chronique, BPCO, addictions
- Proposition d'un groupe de travail :
 - quel type de programme proposer? pour quel public?
 - modélisation de programme type, quelle organisation, quelle stratégie financière

Coordonnées Philippe MARCOU: 05 55 45 80 83



Politique budgétaire

- Deux sources de financement des services de santé aux détenus :
 - MIG pour les USMP et UHSI,
 - DAF psychiatrie pour les soins psychiatriques des USMP, SMPR et UHSA,
- Campagne budgétaire : 2 à 3 circulaires par an,
- Financements de nouveaux projets ou moyens nouveaux:
 - Par mesures nouvelles (pérennes) : remontées des demandes en janvier pour la circulaire C1, en juillet pour la circulaire C2 et en septembre pour la circulaire C3,
 - Par crédits non reconductibles



Programme inspections pénitentiaires 2018-2020

- Inspections pénitentiaires prévues au PRICE 2018 de l'ARS NA,
- Programme pluriannuel (2018, 2019, 2020) avec l'accord de la DISP de Bordeaux,
- Inspections concernent tous les établissements pénitentiaires dont UHSI et UHSA,
- Les inspections ARS se concentreront sur :
 - l'hygiène, sécurité et salubrité,
 - la prise en charge somatique,
 - la prise en charge psychiatrique,
 - la prise en charge des addictions,
 - le circuit du médicament, DASRI et coordination des soins,
 - la protection sociale,



Programme ICE 2018-2020

2018	Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
	CD EYSSES	MA GUERËT	MA ANGOULÊME
	MA PAU	MA TULLE	Centrale St Martin de Ré
2019	Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
	CD NEUVIC	CD UZERCHE	CD BEDENAC
	MA BAYONNE	MA LIMOGES	
2020	Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
	MA PERIGUEUX		MA ROCHEFORT
	UHSA		MA NIORT
	CD MONT DE MARSAN		CP POITIERS-VIVONNE
	MA AGEN		



Plan régional santé bucco- dentaire CRO-Chirurgiens-dentistes

